

# Questions Délégués du Personnel Septembre 2018

## Process mobilité

→ Le fait de ne pas être retenu sur une RFP constitue pour chaque salarié une opportunité pour remettre en cause et préparer encore mieux son projet de mobilité. Pour cela, chaque salarié peut s'appuyer sur son manager et/ou HRBP afin d'en creuser les raisons et y trouver les solutions les plus adéquates.

## Transmission des savoirs

→ Si un salarié est sélectionné sur un poste, la période de préavis est de 3 mois maximum. En règle générale, la question de la transmission des savoirs s'adresse par la préparation des plans de successions et se discute pendant les revues d'équipe.

*Si la CFE-CGC ne remet pas en cause le fait qu'il appartient aux salariés de prendre en main leur déroulement de carrière, elle estime que les réponses de la Direction ne correspondent pas aux enjeux :*

- des salariés non retenus plusieurs fois sont frustrés,
- des postes restent vacants trop longtemps pour ne pas perturber l'activité des services,
- les savoirs ne sont pas transmis efficacement...

→ **Cela montre qu'une supervision globale du processus de mobilité est indispensable. Celle-ci doit être mise en place au plus vite.**

→ **Besoin de conseils pour une mobilité professionnelle : contactez vos élus CFE-CGC.**

## Bornes de recharge

→ Les bornes mises en place ne sont pas gérées par Airbus Nantes. Une convention a été signée à Toulouse. Le point a été remonté.

*La CFE-CGC ne peut se contenter de ce type de réponse. Elle attend des informations claires et précises sur ce sujet.*

## Evaluation du potentiel des salariés

**La CFE-CGC va communiquer spécifiquement sur ce sujet.**

